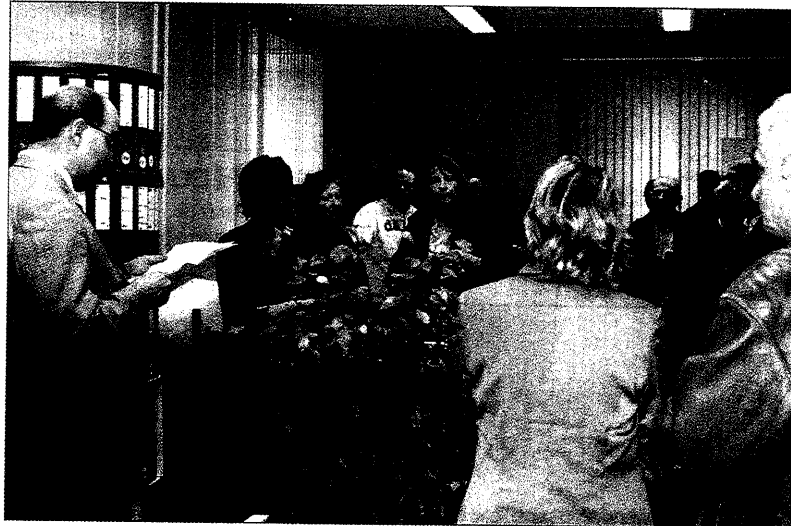


■ Moutier

Le CSP a inauguré le réaménagement de ses locaux

Vendredi dernier, une soixantaine d'invités ont découvert le réaménagement des locaux du Centre Social Protestant (CSP) à Moutier. Avec l'extension des locaux existants, le site de Moutier répond aujourd'hui de manière adéquate aux besoins des usagers, mais également aux attentes du personnel qui se trouvait quelque peu à l'étroit. Notamment depuis le développement des activités du CSP dans le domaine du conseil en matière de désendettement.



Vendredi dernier, en présence d'une soixantaine d'invités Jean-Philippe Marti, président du comité du CSP Jura-Berne a été l'orateur de l'inauguration des locaux de la rue Centrale 59.

Jean-Philippe Marti, préfet du district de Moutier et président du comité du CSP Berne-Jura, a rappelé le récurrent problème lié au manque de place. En effet, c'est déjà parce qu'elle se sentait à l'étroit en 1995, que l'institution déménageait de la rue Centrale 11 jusqu'à l'ancienne cure française, située à la rue Centrale 59.

Développement des activités

Douze ans plus tard, le personnel se trouvait à nouveau confronté au manque de place, notamment en raison du développement de ses activités dans le domaine du conseil en matière de dettes. En effet, le nouveau mandat octroyé au CSP

par la Direction de la santé publique du canton de Berne en matière de désendettement, a nécessité une augmentation du nombre des bureaux et par conséquent, un surplus d'espace. Il est à relever qu'en plus de son service de consultation spécialisée en gestion de dettes, le

CSP offre également un service de consultation sociale, juridique, conjugale et familiale, ouvert à tous.

Avec l'aide de la paroisse réformée

Sur demande du CSP, la paroisse réformée française de Moutier a accepté à fin 2007, de mettre à disposition l'ensemble du bâtiment en déménageant son propre secrétariat. De plus, la paroisse consentait également à réaliser des travaux devisés à près de 60'000.-. Un geste salu- taire pour le CSP qui dispose aujourd'hui d'une salle d'attente digne de ce nom ainsi que de deux bureaux supplémentaires.

Dans la foulée et par souci de discrétion vis-à-vis des usagers du service de consultation, l'entrée principale a été déplacée au sud, c'est-à-dire, côté jardin. (mb)